

FEDERATION FRANCAISE DE SKI Saison 2016 – 2017

CHARTRE DE FARTAGE - FOND

INTRODUCTION :

La mise en place de cette charte se justifie par les raisons suivantes :

- Permettre aux jeunes de s'affronter sur des valeurs plus proches de leur potentiel individuel.
- Rendre les sélections moins dépendantes du fartage.
- Permettre aux entraîneurs de recentrer leur travail sur le coaching.

TYPES D'EPREUVES ET CATEGORIES :

Cette charte sera applicable à **toutes** les épreuves inscrites au calendrier national dont la liste est annexée à la présente pour les U16 Hommes et Dames, U18 et U20 Hommes et Dames et seniors Dames.

Pour les U16, les gammes de farts de glisse LF et HF pourront être utilisées. Le choix de la gamme de fart sera validé en comité de course.

Pour les U18 et U20 H et toutes les catégories Dames, les gammes de farts HF seront exclusivement utilisées pour le fart de glisse.

Des restrictions concernent la chambre à farts des skis (cf ci-dessous).

Cette charte pourra en outre s'appliquer à d'autres compétitions ou d'autres catégories sur décision prise en comité de course. (Exemple : compétitions sélectives de début de saison ou championnats de France relais Comités).

REGLES :

Cette charte fait partie intégrante du règlement des compétitions citées ci-dessus.

Elle devra avoir été signée par :

- le Président du comité régional, le président de la commission fond régionale et les cadres et entraîneurs régionaux dans le cas de coureurs en équipe régionale
- le Président du club et les entraîneurs du club, dans lequel le coureur est licencié, pour les autres.

Elle devra être signée chaque année.

Pour chaque compétition, le comité de course pourra prendre toutes les décisions concernant l'application de cette charte.

Tous les responsables, cadres, entraîneurs, athlètes, élus de clubs ou de comités pourront y assister. Un compte rendu et une feuille de présence seront établis lors de ce comité de course.

Ainsi tout coureur devra être représenté et sera présumé avoir été informé des décisions prises en comité de course.

Aucune réclamation ne sera donc acceptée sur la non-connaissance des décisions prises en comité de course et des modifications ayant pu intervenir sur la charte de fartage.

ORGANISATION :

Le fart de glisse utilisé sur chacune des épreuves ne peut être que du fart sous forme solide et au mieux de la gamme HF pour les catégories U18 et U20 H et D et Seniors Dames.

Pour la catégorie U16, le fart de glisse utilisé ne peut être que du fart de la gamme LF ou HF sous forme solide selon la décision prise en comité de course.

Une seule application est autorisée par épreuve, notamment pour le Sprint.

Aucun fart se présentant sous une autre forme ou de gamme supérieure n'est admis.

S'agissant des farts de retenue, les farts fluorés disponibles auprès des fabricants sont admis. En revanche, il est interdit d'utiliser des farts de glisse en poudre hautement fluorés ainsi que tous les farts liquides sur la zone de retenue.

Quand la retenue est obtenue par un autre moyen que par du fart, l'utilisation exclusive de produits liquides 0°C ou assimilés est admise.

Afin de faciliter les contrôles, les comités, clubs ou athlètes devront installer leurs tentes et tables dans un périmètre proche du départ ou de l'arrivée.

Un système de fartage en parc fermé pourra être instauré en cas de nécessité.

Les skis des coureurs susceptibles d'être sélectionnables au niveau international seront impérativement placés sous la responsabilité des cadres techniques ou cadres régionaux.

CONTROLES ET SANCTIONS :

Les membres du jury pourront contrôler les skis et le respect de la charte de fartage et des décisions prises en comité de course à tout moment.

Sur les courses inscrites au calendrier national, aucune inscription ne sera validée si la charte n'a pas été signée. Pour les autres courses faisant l'objet de dispositions relatives à la charte de fartage prises en comité de course, le résultat des coureurs appartenant à une entité fédérale non signataire de la charte ne sera pas pris en compte par le jury.

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner de sa part une sanction sportive immédiate telle que la disqualification.

Les cadres responsables des sélections pourront également prononcer l'exclusion du ou des coureurs concernés de toute sélection internationale ou nationale.

Le délégué technique pourra également, suivant la situation, rédiger un rapport et demander la saisine immédiate de la commission de discipline de la Fédération afin de donner toutes suites à l'affaire.

Aucun athlète ne sera sélectionnable au niveau international si le matériel qu'il aura utilisé en compétition n'a pas été préparé sous la responsabilité de l'encadrement de son comité régional.

INFORMATION :

Les différents responsables, cadres, entraîneurs, élus et signataires de la charte, s'engagent à informer les coureurs des termes et des règles contenus dans ce document.

Faire précéder la signature de la mention « *lu et approuvé* » en indiquant la date.

Pour les comités régionaux :

Pour les clubs :

Le Président du comité régional :

Le Président du club :

Le Président de la commission fond régionale :

Les entraîneurs du club :

Les cadres et entraîneurs régionaux :

ANNEXE

COMPETITIONS 2017 CONCERNEES PAR LA CHARTE

CHAMPIONNATS DE FRANCE U16 :

Les 07 et 08 janvier 2017 1^{ère} étape LES GLIERES MB
Les 04 et 05 février 2017 2^{ème} étape LE GAROT MJ
Les 11 et 12 mars 2017 Finale et Championnats de France de Relais CHAMROUSSE DA

SAMSE NATIONAL TOUR FFS :

Les 02, 03 et 04 décembre 2016 Samse National Tour FFS 1 LES TUFFES MJ
La charte sera également appliquée pour la qualification du sprint des Seniors H (Une forte participation étrangère pourrait annuler ce point sur décision de jury).
Les 29 et 30 décembre 2016 Samse National Tour FFS 2 LA SEIGNE MJ
Les 21 et 22 Janvier 2017 Samse National Tour FFS 3 PEISEY NANCROIX SA
Les 11 et 12 Février 2017 Samse National Tour FFS 4 GAP BAYARD AP
Les 25 et 26 février 2017 Samse National Tour FFS 5 MOUTHE MJ
Le 18 et 19 Mars 2017 Samse National Tour Finale LA TOUR D'AUVERGNE AU
La charte sera également appliquée pour le sprint des Seniors H.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les 24, 25 et 26 mars 2017 CHAMPIONNATS DE FRANCE à BESSANS SA
Pour les épreuves de Skiathlon et de relais toutes les catégories d'âges seront concernées par la charte de fartage y compris les Seniors Hommes

Pour les CHAMPIONNATS DE FRANCE AUX SAISIES, les 1 et 2 avril 2017, la charte de fartage ne s'appliquera pas.